

**Plan d'action «les jeunes et la Ville» du Ministère de la Jeunesse
et des Sports - Convention État-Ville - Encaissements et réaffectations
de subventions**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du plan d'action «les jeunes et la Ville», le Ministère de la Jeunesse et des Sports a prolongé le dispositif Été-Jeunes 1991 pour la période scolaire 1991/1992 par des actions s'inscrivant dans une politique à long terme de développement des pratiques sportives des jeunes.

Deux des activités retenues étaient directement mises en œuvre par la Ville de Besançon, secteur sportif et secteur socio-culturel, et consistaient en :

- l'organisation d'un stage d'initiation au patinage et hockey sur glace. L'opération s'est déroulée à la patinoire municipale pendant les vacances de Noël 1991.

L'État apporte à la Ville une aide financière de 1 500 F.

- développement d'une école de football sur le quartier des Clairs-Soleils dans le cadre des activités de la Maison Pour Tous. L'État participe au financement du projet à hauteur de 4 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Député-Maire à signer les conventions à intervenir à cet effet entre l'État et la Ville de Besançon,

- assurer l'encaissement des subventions correspondantes et décider de leur réaffectation, en dépenses,

- inscrire, en conséquence, au budget supplémentaire de l'exercice courant, les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations, à savoir :

* en recettes au chapitre :

. 945-14-7371-20300 1 500 F

. 945-90-7371-47035 4 000 F

* en dépenses au chapitre :

. 945-14-609-20300 1 500 F

. 945-90-645-47035 4 000 F

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.